

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Délibération
N° 18.227.4
En exercice37
Présents27
Votants.....33
Pour33
Contre0
Abstention0

POLE POPULATION ET QUALITE DE VIE
SERVICE CULTURE PATRIMOINE ASSOCIATIONS SPORTS
FESTIVAL INVITATIONS PATRIMOINES EN DOMITIENNE
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Date de la convocation : 13/12/2018

L'an deux mille dix-huit
Et le 19 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, madame Cathy LIMORTE, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

4 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : madame Cathy LIMORTE.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Festival InvitationS PatrimoineS en Domitienne – Demande de subvention au Conseil régional Occitanie

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les arrêtés du préfet de Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées du 3 juin 2016, portant renouvellement des Licences d'Entrepreneur de Spectacles n°2-1065115 Producteur de spectacles et n°3-1065514 Diffuseur de spectacles ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public, et plus particulièrement aux recommandations concernant les établissements de type PA de 2ème 3ème et 4ème catégorie ;

Vu le budget prévisionnel de l'édition 2019 du Festival InvitationS joint ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne, anime des politiques culturelles intercommunales depuis près de vingt ans sur son territoire, et que dans ce cadre, elle organise et diffuse du spectacle vivant et soutient les acteurs culturels locaux ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, la Communauté de communes La Domitienne, renouvelle, du 23 août au 08 septembre 2019, son Festival InvitationS voué à la valorisation du patrimoine culturel et historique du territoire en s'appuyant sur des spectacles et des conférences de qualité ;

Considérant que la région Occitanie s'inscrit dans une démarche d'accompagnement et de financement de ce type d'initiative, qu'elle souhaite, comme exprimé dans sa Stratégie 2018 – 2021 Culture & Patrimoine, soutenir les festivals sur l'ensemble du territoire régional par l'intermédiaire entre autres de conventions multipartites ou d'un accompagnement sur le volet touristique ;

Considérant qu'en vue d'assurer le financement global de l'opération, il est proposé de solliciter la région Occitanie à hauteur de 17 000 euros pour une participation correspondant à 15 % du budget prévisionnel éligible (105 000 euros), soit 6,7 % de budget prévisionnel valorisé (252 324 euros) ;

Considérant que ce cofinancement, s'il est octroyé par le Conseil régional, donnera lieu à la signature d'une convention pour en définir les modalités techniques, administratives et financières ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Alain CASTAN, 3ème vice-Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. SOLLICITE la région Occitanie à hauteur de 17 000 euros de cofinancement de l'édition 2019 du Festival InvitationS PatrimoineS en Domitienne.



II. PRECISE que les dépenses en résultant feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour l'exercice 2019.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,


Alain CARAMP



REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_22

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_22